

**INFORMATIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS CONCERNANT LA
PUBLICATION DES RESULTATS
(POUR AFFICHAGE SUR LES CENTRES)**

I. LA PUBLICATION DES RESULTATS:

a/ Résultats des CAP, BEP, MC IV et V, brevet professionnel

Les résultats seront affichés dans les établissements centres d'examen et mis en ligne sur le site de l'académie www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours selon le calendrier indiqué en ligne.

Le calendrier de publication des résultats est disponible sur le site académique, rubrique examens et concours.

b/ Résultats du bac professionnel

Les résultats seront affichés dans les établissements centres d'examen et mis en ligne sur le site de l'académie www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours

- **le vendredi 6 juillet 2018 à 10h** (après la 1^{ère} délibération)

- **le mercredi 11 juillet à partir de 14h** (après la 2^{ème} délibération pour les candidats autorisés à se présenter à l'oral de contrôle).

II. LE RELEVÉ DE NOTES :

Les notes sont accessibles sur le site académique (Publinet) grâce à votre numéro d'inscription à l'examen. Veuillez aussi conserver votre convocation sur laquelle figure ce numéro qui vous sera demandé.

Aucun résultat ni numéro d'inscription ne sera communiqué par téléphone, courriel ou courrier.

Le relevé de notes sera transmis à votre adresse personnelle renseignée au moment de votre inscription par la direction des examens et concours du rectorat.

Si vous avez changé d'adresse depuis votre inscription, veuillez en aviser le service DEC4 par mail à l'adresse suivante : dec4@ac-toulouse.fr.

III. LE DIPLOME, OU LE CERTIFICAT DE FIN D'ETUDES PROFESSIONNELLES SECONDAIRES (CFEPS)

Les diplômes et les CFEPS (certificats de fin d'études professionnelles secondaires) seront transmis aux établissements dans le courant du mois d'octobre de l'année scolaire suivante pour diffusion aux candidats.

Veillez à retirer votre diplôme avant le mois de décembre.

Pour les candidats individuels, ils recevront leurs diplômes ou CFEPS à leur adresse personnelle renseignée au moment de leur inscription.

IV. LE RAPPORT DE STAGE

Vous pourrez récupérer votre rapport de stage en adressant une demande écrite à votre centre de formation.